

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 55 (1947)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le "Voyage au Pays de Vaud" de M. de Lezay (1799-1800)  
**Autor:** Roulin, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-43053>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le “Voyage au Pays de Vaud” de M. de Lezay (1799-1800)

Bien qu'il ait été publié à Lausanne, chez A. Fischer et Luc Vincent, au début de l'année 1800, et que son auteur l'ait écrit surtout pour le public de notre canton, le petit ouvrage intitulé « Voyage au Pays de Vaud » ne paraît pas avoir été fort répandu chez nous et il n'est guère connu aujourd'hui que des bibliographes. Cet oubli presque total s'explique d'ailleurs aisément par le fait qu'il n'a pas paru séparément, mais inséré et presque dissimulé dans un livre dont le titre ne fait guère penser à un écrit de ce genre. Ce livre est en effet intitulé : *Plan de lecture pour une jeune dame*, Seconde édition<sup>1</sup> augmentée d'un Supplément et de divers morceaux de Littérature et de Morale. Il peut être considéré comme fort rare aujourd'hui, puisque seule entre les bibliothèques publiques de Suisse, celle de Rolle, si riche en livres du XVIII<sup>e</sup> siècle, en possède un exemplaire.

L'auteur, bien oublié aujourd'hui, n'était pas un inconnu. Il jouissait même en ce temps-là d'une réputation littéraire fort honorable.

Claude-François-Adrien, marquis de Lezay-Marnésia, qu'on a bien souvent confondu avec son fils le comte Adrien<sup>2</sup>, était né à Metz en 1735. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de Franche-Comté et passa la plus grande partie de sa

<sup>1</sup> La première édition de cet ouvrage avait paru à Paris, en 1784.

<sup>2</sup> Adrien de Lezay-Marnésia (1770-1814), connu en France par ses écrits politiques attaquant le régime de Robespierre et celui du Directoire, et connu en Suisse par sa *Lettre à un Suisse sur la Constitution helvétique*, s.l. 1798. Réfugié au Pays de Vaud de 1797 à 1799, il rentra en France après la chute du Directoire et y occupa des postes administratifs importants. Le Premier Consul le chargea en 1802 d'une importante mission en Suisse. Il était préfet de Strasbourg quand il mourut des suites d'un accident de voiture, en octobre 1814.

vie dans sa terre de Saint-Julien, à quelque trente kilomètres de Lons-le-Saulnier, où il partageait ses loisirs entre l'embellissement de ses jardins et la culture des lettres. Il y recevait des hôtes illustres tels que Chamfort, le chevalier de Boufflers, le poète Saint-Lambert, Fontanes et d'autres qu'il retrouvait dans les salons littéraires de Paris quand il allait passer l'hiver dans cette ville. Il était membre des Académies de Nancy et de Besançon, et y avait présenté de nombreux travaux scientifiques ou littéraires. C'est devant celle de Besançon qu'il avait lu ses premiers poèmes sur *Les jardins* où il se révélait l'émule de l'abbé Delille :

Delille a moissonné dans les champs de Virgile  
Peut-être glanerai-je encore après Delille.

Nous avons tant de peine aujourd'hui à goûter ce genre de poésie qu'il vaut peut-être mieux ne pas insister sur les mérites poétiques de Lezay. Il n'en reste pas moins que son *Essai sur la Nature Champêtre* paru à Paris en 1787 et réédité en 1800 sous un autre titre l'avait placé au rang des plus illustres poètes de son temps.

Mais ses écrits en prose se lisent encore agréablement et quelques-unes des pensées morales qu'il a publiées à la suite de son *Plan de lecture* ne manquent ni de finesse ni de profondeur. Celles-ci par exemple :

Pour se dispenser de soulager les malheureux, on les juge.  
Les livres, même les bons, font tort aux livres. Il y en a trop.

En 1789, il avait même fait une courte apparition sur la scène politique. Les électeurs du bailliage d'Aval l'avaient élu député de la Noblesse à l'Assemblée nationale. Sincèrement épris des idées nouvelles, il fut un des premiers membres de la Noblesse à se rattacher au Tiers. Mais il ne tarda pas à être profondément déçu par une Révolution qui ne réalisait aucune de ses généreuses aspirations. Aussi, dès 1790, renonça-t-il à la politique et partit bientôt pour l'Amérique où il espérait pouvoir former un établissement selon son cœur. Mais au bout d'un an, ce rêve s'était lamentablement écroulé, et Lezay, rentré

en France, avait regagné son asile de Saint-Julien. Les Jacobins ne l'y laissèrent pas longtemps tranquille. Dès octobre 1793 il fut arrêté comme émigré et jeté en prison. Il y resta près d'un an et n'échappa à la guillotine que grâce à la chute de Robespierre. Le citoyen Lezay délivré put rentrer dans ses terres, mais le dur régime des prisons révolutionnaires et l'obsédante menace de l'échafaud avaient profondément altéré sa santé. Il mena dès lors à Saint-Julien, pendant quelques années, une vie misérable de langueur et de souffrances, mais il ne fut plus inquiété jusqu'au 18 fructidor. Dès ce moment, porté de nouveau sur une liste d'émigrés, il vécut constamment sous la menace d'une nouvelle arrestation. Toutefois, considérant son état de misère et de faiblesse, et sachant bien qu'il n'avait pas émigré, l'administration de Lons-le-Saulnier le toléra pendant deux ans. Mais en automne 1799, de nouveaux administrateurs choisis par les Jacobins décidèrent que Lezay, quel que fût son état de santé, serait jugé par le Tribunal militaire de Besançon. C'est alors que des amis le firent partir secrètement pour la Suisse où son fils Adrien avait déjà trouvé refuge depuis plus de deux ans.

Accompagné d'un fidèle domestique, Lezay quitta Lons-le-Saulnier vers le milieu d'octobre « dans une détestable voiture, la seule qu'on ait pu trouver, à dix heures du soir, par une nuit déjà froide, noire et pluvieuse ». Il prit sans doute la route qui de Clairvaux conduit à Saint-Laurent et à Morez. Mais il ne put franchir le Jura en une seule étape. Les cahots de la voiture causaient de telles douleurs au malheureux Lezay qu'il dut s'arrêter au milieu de la nuit, pour y prendre quelque repos, dans l'une des nombreuses forges du pays. Le frêle voyageur dut faire encore une seconde halte dans un bourg industriel et commerçant, probablement Morez, avant de franchir la frontière à La Cure. Ces confins étaient sans doute moins étroitement surveillés qu'aujourd'hui, autant du côté français que du côté suisse, car Lezay paraît les avoir franchis sans aucune difficulté. Ce n'est qu'à son arrivée à Nyon que les agents du gouvernement l'obligèrent à s'arrêter. Il dut s'installer dans une auberge et y attendre que le Directoire helvétique lui eût accordé l'autorisation de séjourner dans le pays.

Mais ces tolérances n'étaient pas faciles à obtenir surtout pour un Français. Dès l'automne 1798, sur l'ordre de la France

qui le surveillait étroitement, le Directoire helvétique avait dû prendre à l'égard des étrangers des mesures draconiennes et il ne pouvait tolérer le séjour d'aucun Français sur son territoire sans le consentement du Ministre de France. Mais, pour obtenir cette tolérance, Lezay pouvait heureusement compter sur l'appui de deux personnes qui n'étaient pas sans crédit : l'une était son propre fils, le comte Adrien qui vivait à Lausanne, où il avait de nombreuses relations ; l'autre, le baron Necker, à Coppet, qui n'avait pas perdu tout son prestige auprès des Directeurs du Gouvernement helvétique. Il se hâta de les informer tous les deux de son arrivée, et dès le lendemain matin, il vit accourir à son auberge le baron de Coppet et le comte Adrien. Ils entreprirent aussitôt les démarches nécessaires.

S'il est difficile, en l'absence de document, de savoir auprès de qui Necker intervint en faveur du marquis, la lettre suivante du Préfet national Polier, datée du 19 octobre 1799, montre que c'est à lui que le comte Adrien présenta sa requête.

L'ex-constituant<sup>1</sup> Adrien Lezay, écrit-il aux Citoyens Directeurs, connu et estimé pour son amour pour la liberté, et par ses ouvrages remplis d'énergie et de force de raisonnement (surtout celui en faveur de notre Constitution), m'envoye pour vous la transmettre la Pétition ci-jointe de son père Lezay Marnézia, vieillard respectable et au dernier degré du marasme, tranquille jusqu'à ce jour en France qu'il n'a point quitté, la municipalité de Lons-le-Saulnier l'a inquiété au point de le mettre dans le cas de se faire transporter à Nyon, d'où, lorsqu'il le pourra, son fils espère et désire l'amener dans la petite Campagne<sup>2</sup> qu'il habite près de Lausanne ; l'un et l'autre vous prient, Citoyens Directeurs, de leur accorder votre agrément à cet égard. Je dois au citoyen Lezay [de dire] que depuis qu'il séjourne dans ce Canton il ne m'est parvenu que des éloges sur son compte.

P.-S. Comme le citoyen Marnézia a sans doute ignoré que les Pétitions doivent être sur Papier timbré et que sa signature ne peut être suppléeée, la copie sur dit Papier accompagne ce pli<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le préfet Polier fait ici une confusion. Ce n'est pas le comte Adrien qui a été membre de la Constituante, mais son père, le marquis Claude-François-Adrien de Lezay-Marnésia.

<sup>2</sup> Les Mousquines, où sa femme et lui étaient pensionnaires.

<sup>3</sup> A. C. V., Hc 31. Copies de lettres adressées au Directoire helvétique par le Préfet national, p. 127.

La tolérance demandée ne dut parvenir à Nyon qu'une dizaine de jours plus tard, car c'est seulement le 1<sup>er</sup> novembre que le Préfet Polier reçut cette réponse : <sup>1</sup>

Begos ministre des relations extérieures de la République helvétique une et indivisible  
Au Citoyen Polier, Préfet National du Canton Léman.

Berne, le 1<sup>er</sup> novembre 1799

Citoyen Préfet,

Le citoyen Lezay-Marnézia dont vous aviez transmis au Directoire une pétition tendante à obtenir la permission de séjourner dans le Canton Léman, pourra y continuer son domicile, auquel le Ministre de France ne forme aucune opposition en considération des infirmités du pétitionnaire ; c'est ce que je suis chargé de vous faire connaître et ce que vous voudrez bien annoncer au citoyen Lezay.

• •

Salut et fraternité

BÉGOS

Dès les premiers jours de novembre, accompagné de son fils Adrien, le vieux Marquis put donc gagner Lausanne. Il paraît y avoir fait un séjour d'environ six mois sur lequel nous sommes fort mal renseignés. Tout ce que nous savons, c'est que renonçant aux Mousquines, son fils l'installa dans « la plus riche, la plus superbe, la plus ravissante des propriétés » où lui-même ne tarda pas à le rejoindre avec sa jeune femme. Mais cette réconfortante intimité qui rendait enfin à un père vieilli et malade un fils dont il avait été durement séparé pendant des années, ne devait être que de très courte durée. Au bout de quelques semaines, le pauvre Marquis dut se résigner à une nouvelle et douloureuse séparation. Grâce à la puissante protection des Beauharnais et de la future impératrice Joséphine, le comte Adrien put partir de Lausanne au début de décembre, pour rentrer en France, où il devait faire une brillante carrière administrative.

---

<sup>1</sup> A. C. V. Carton HE 170. Dossier Tolérances.

Toutefois, avant de quitter la ville où ils vivaient depuis plus d'un an, les jeunes Lezay avaient su intéresser leurs amis au sort de leur père qui devait trouver parmi eux « les soins, les attentions, ces détails si doux et souvent préférables aux plus grands services ».

Ils semblent l'avoir confié plus particulièrement à la sollicitude de celle que le général de Montesquiou appelait déjà son « ange Isabelle », M<sup>me</sup> de Montolieu.

« Avant son départ, dit en effet Lezay, mon fils m'a mis sous la protection des talents, du génie, des vertus et de la commisération la plus tendre ; il m'a mis sous les ailes d'un Ange gardien <sup>1</sup>. Mais je m'aperçois que, sans le vouloir, je donne mon adresse <sup>2</sup>. » L'allusion n'est-elle pas transparente ? Elle paraît encore plus claire quand on sait que Lezay a consacré à la suite de son *Plan de Lecture*, quelques pages fort louangeuses à *Caroline de Lichfield* et fait de son auteur un éloge enthousiaste qui se termine par ces vers adressés à M<sup>me</sup> de Montolieu le 1<sup>er</sup> janvier 1800, dont il est sans doute l'auteur <sup>3</sup> :

Un nouvel an succède aux ans qui ne sont plus.  
Mais que te font les ans, ô sublime Isabelle !  
Laisse le sable au tems, compte par les vertus ;  
Les talens, les vertus te rendent immortelle.

Et il ne craint pas d'ajouter :

Ses parens, ses amis, ses sociétés, même ses simples connaissances n'y trouvent point d'exagération.

Demeuré seul à Lausanne, mais réconforté par la tranquillité de son asile, Lezay paraît avoir consacré aux quelques relations de société qu'il y avait et à de modestes travaux littéraires les moments de répit que lui laissaient ses innombrables maux. « Sourd, écrit-il, malade autant qu'on peut l'être, banni, dans la pauvreté et presque entièrement solitaire, je n'ai plus de confident que mon papier ; à mesure qu'ils renaissent je le fais

<sup>1</sup> Allusion à un petit ouvrage charmant de M<sup>me</sup> la duchesse de Devonshire, intitulé *l'Ange gardien*, parfaitement traduit et même embelli par M<sup>me</sup> de Montolieu (note de Lezay).

<sup>2</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 137.

<sup>3</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 107.

dépositaire de mes souvenirs, de mes pensées et de mes sentiments ; je laisse errer mon cœur et ma plume ; c'est ma dernière et unique consolation. »<sup>1</sup> C'est au cours de cet hiver qu'il conçut le projet de rééditer son *Plan de lecture pour une jeune dame* dont la première édition s'était promptement épuisée et d'y ajouter, outre un supplément devenu nécessaire, « divers morceaux de Littérature et de Morale » dont quelques-uns, comme le Voyage au Pays de Vaud, étaient de composition toute fraîche. Peut-être même y fut-il encouragé par l'ange tutélaire qui veillait sur lui. Ce qui est sûr c'est que l'ouvrage fut achevé d'imprimer dès la fin de mars 1800. Le 5 avril, en effet, le *Bulletin helvétique* en publiait une critique anonyme plus qu'indulgente dont voici le début :

M. de Marnézia, dont le nom est inscrit sur le Parnasse français à côté de celui des Delille et des Saint-Lambert, s'est acquis par l'ouvrage que nous annonçons, un nouveau titre à notre reconnaissance. Eclairer les femmes sur le choix de leurs lectures, leur indiquer les indiquer les sources les plus pures et les modèles les plus dignes de fixer leur attention ; telle est la tâche difficile que l'auteur s'est imposée et qu'il a remplie avec le plus grand succès. Quand le goût veut dicter des leçons aux grâces, il faut savoir cacher sous des fleurs cette aridité presque toujours compagne des préceptes et des conseils. C'est là le secret de l'art et c'est celui de M. de Marnézia...

Il est assez piquant que l'auteur de ce morceau presque dithyrambique ne trouve d'autre reproche à faire à Lezay que celui d'ailleurs très fondé « de prodiguer un peu trop l'éloge » et l'on s'étonne que cette critique alléchante ne fasse aucune allusion aux nombreuses pièces ajoutées au *Plan de lecture* et particulièrement à celle qui pouvait tenter la curiosité des lecteurs vaudois : le Voyage au Pays de Vaud.

Il ne serait pas invraisemblable d'ailleurs que l'auteur de cette louangeuse critique fût l'Ange Isabelle elle-même qui pouvait mieux que personne présenter aux lecteurs du *Bulletin helvétique* l'ouvrage publié par son protégé. Peut-être même eut-elle une part plus importante à l'élaboration de ce livre

---

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 102, note (\*).

qui contient un si bel éloge de sa Caroline de Lichtfield et d'elle-même. Ce qui permet de le croire, c'est que l'exemplaire de la Bibliothèque de Rolle porte sur le faux-titre, cet envoi de la main de M<sup>me</sup> de Montolieu :

à Mr Reverdil — de la part d'Isabelle.

Elle a donc contribué à répandre le livre de Lezay, et l'on peut supposer que Salomon Reverdil, l'ancien conseiller du roi de Danemark, n'a pas été le seul à en recevoir un de sa main.

Sans doute Rosalie de Constant qui avait conservé dans ses papiers quelques billets du vieux Marquis, reçut-elle aussi un exemplaire dédicacé par son amie Isabelle. Elle écrit, en effet, à son frère Charles le 26 avril 1800 : « Nous avons eu quelque temps Mr de Marnézia, père d'Adrien Lezai. En partant, il a fait imprimer un livre où il y a un bel éloge de Lausanne, de Madame de Montolieu, de tout le monde. Il est bien différent de son fils qui ne loue jamais et approuve rarement... »

Dès le mois d'avril, en effet, grâce aux heureux changements qui s'étaient produits en France à la suite du 18 brumaire, le Marquis avait pu rentrer dans son pays. Son état moral, sa situation matérielle s'étaient beaucoup améliorés. Mais ses maux physiques étaient sans remède, et il devait mourir quelques mois plus tard, en novembre 1800, à Besançon, où il s'était installé.

Lezay ayant quitté Lausanne très peu de temps après l'impression de son livre, et peut-être avec un peu de hâte, il n'est pas surprenant qu'il ait chargé M<sup>me</sup> de Montolieu d'en distribuer quelques exemplaires à ceux qui l'avaient accueilli à Lausanne et dans le Canton Léman. Il est bien regrettable que l'Ange Isabelle n'ait, avec tant d'autres, conservé dans ses archives les lettres du vieux marquis ; elles ne devaient pas manquer d'intérêt et nous auraient probablement renseignés sur ce point.

L'auteur du « Voyage au Pays de Vaud » s'était sans doute rendu compte que ce titre pourrait réservé quelque déception à certains de ses lecteurs. Aussi a-t-il pris la précaution de nous avertir « que l'on ne doit pas s'attendre d'y trouver cette facilité aimable, ces plaisanteries ingénieuses et cette gaîté piquante dont Chapelle et Bachaumont ont laissé un si heureux modèle.

On n'y trouvera pas davantage cette originalité, cette sensibilité exquise et naïve, ces tournures inattendues et toujours heureuses du *Voyage sentimental* de Stern<sup>1</sup>. S'il le publie, c'est pour satisfaire son cœur, « pour offrir promptement un hommage de sa sensibilité » aux personnes qui l'ont accueilli avec tant de bonté. Que son ouvrage n'obtienne que peu ou point d'approbation hors du Canton Léman, rien ne lui semblera plus simple et plus juste. C'est aux lecteurs vaudois qu'il s'adresse, et « pour apprécier ce petit écrit, il faut entrer dans les motifs qui l'ont fait composer ».

Mais peut-être convient-il aussi pour juger ce modeste ouvrage de se rappeler les misères physiques et morales dont l'auteur était accablé. Le pauvre marquis de Lezay-Marnézia n'était plus qu'une loque humaine. Son état pitoyable devait être celui des malheureux que tout récemment nous avons vu revenir des sinistres camps allemands. Epuisé physiquement par les durs traitements et par les cruelles privations de la prison révolutionnaire, vieilli prématûrément par toutes sortes de souffrances morales, il avait perdu tout ressort ; il vivait replié sur lui-même et résigné, mais sans amertume, aux pires malheurs.

Comme il le dit dans l'épître dédicatoire placée en tête du *Plan de lecture* et datée du 13 février 1800, il n'est plus qu'un « ami près de la tombe, bien malheureux, bien persécuté, en proie à toutes les souffrances, dévoré par tous les maux, mourant et réduit à la misère. C'est d'une patrie qu'il a toujours voulu servir, qu'il a toujours si tendrement aimée, qu'on le bannit, qu'on le chasse, après l'avoir entièrement dépouillé ; mais son courage lui reste, la résignation le soutient. Le souvenir... lui ramène des pensées consolantes et douces... Il est encore pour lui des moments très heureux ».

Le pauvre Lezay n'était donc guère en forme pour entreprendre un véritable voyage à travers notre petit pays, pour courir nos villes et nos campagnes. Parvenu, il le pressentait, presque au terme de son existence, il ne vivait plus guère que d'une vie tout intérieure. Aussi son « Voyage au Pays de Vaud » n'est-il pas la description colorée et pittoresque que ce titre pouvait nous faire espérer, mais bien plutôt une suite de souvenirs

---

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 116.

mêlés de réflexions morales sur notre pays et de marques de reconnaissance à ceux qui l'ont réconforté ou accueilli dans sa misère. Les quelques endroits par où il a passé y sont à peine indiqués.

« Le Jura descendu, écrit-il, l'on entre dans la jolie ville de Nyon. » Pas la moindre description de cette charmante cité, mais une impression très juste que nous avons tous ressentie en quittant les régions du Jura français pour entrer en Suisse : « Quelquefois il ne faut que traverser un fleuve, ou gravir une montagne pour trouver des usages, un esprit, un caractère et des mœurs entièrement différentes de ceux du pays qu'on a quitté ».

Un mot sur la faïence de Nyon qui « imite parfaitement la vaisselle agréable et propre que l'Angleterre fabrique, même les vases riches par leurs formes et par leurs couleurs qui sortent de la manufacture de Wedgwood ». Il y ajoute une observation plus générale à propos de la société de Nyon qu'il n'a pas connue mais qu'on dit « très aimable, très douce et très sûre » :

On a observé qu'il n'est point de ville de la Suisse française même les plus petites, qui ne soit habitée par quelques personnalités distinguées, soit dans les Sciences, soit dans les Arts... ce phénomène n'est pas difficile à expliquer.

Et l'auteur montre dans une note très développée que « l'un des principaux vices des grands Etats c'est qu'ils n'ont qu'une grande ville. Rome était le monde et Paris est la France... Paris envahit tout : les richesses de tous les genres s'y engloutissent, les lumières surtout... Le reste de la France languit dans la misère, et reste dans les ténèbres. Cet inconvénient n'existe pas en Suisse qui n'a point de métropole ; le bien s'y consomme sur le fonds qui le produit ; aussi les lumières, sans y avoir moins d'éclat, sont répandues sur toute sa surface : il en serait de même de nos provinces, si nous le voulions ».

Après cette sage profession de foi régionaliste, Lezay ajoute qu'en fait de personnages distingués, « Nyon doit être contente de son partage. M. Reverdy<sup>1</sup> réside dans son sein. Voltaire disait

<sup>1</sup> Salomon Reverdil (1732-1808), qui avait été précepteur des princes de Danemark, puis conseiller du roi Christian VII, et qui, bien que lieutenant baillival de Nyon, s'était promptement rallié au gouvernement révolutionnaire. Mais il n'était alors que simple membre suppléant de l'Assemblée électorale.

de lui : « L'on peut avoir autant d'esprit, mais on ne peut en avoir davantage ». L'éloge qu'en font ses compatriotes est plus flatteur encore ; ils disent aussi de lui : « On peut avoir autant de sens et de raison, mais on ne peut en avoir davantage ». L'ami de Voltaire devait être un homme d'infiniment d'esprit ; celui de M. Necker doit être un homme vertueux <sup>1</sup> ».

Rolle est un peu mieux décrite, mais sommairement, sans aucun détail, en une phrase lapidaire : « Une rue, une ville, voilà Rolle, mais cette rue est animée et propre comme les villes de la Suisse »<sup>2</sup>. Demeuré gourmand, malgré toutes ses misères, Lezay ajoute, il est vrai, qu'on y fait de forts bons dîners. Il se souvient aussi que c'est de Rolle qu'est originaire le célèbre La Harpe qui n'est pas, comme on pourrait le croire, notre grand F.-C. La Harpe, alors membre du Directoire helvétique, mais Jean-François La Harpe, l'auteur du Lycée, « l'un des hommes dont la France s'honore le plus ».

De la ville même de Lausanne, où il a pourtant séjourné plusieurs mois, Lezay ne dit exactement rien. Peut-être l'état de sa santé ne lui permit-il guère de quitter la maison « ravissante » où son fils lui avait trouvé un appartement « qui lui donna les Alpes sublimes, le magnifique Léman, les délicieuses campagnes qui l'entourent, l'extase que produit la réunion de toutes les beautés de la nature ». Nous aurions été curieux de savoir au moins où était située cette propriété, et à qui elle appartenait. Mais Lezay n'a pas jugé intéressant de nous en informer et nos Archives ne nous renseignent pas davantage à ce sujet.

Son propos n'était pas d'ailleurs de décrire le pays où il avait trouvé asile, mais de marquer sa reconnaissance à tous ceux qui, depuis son départ de Lons-le-Saulnier, s'étaient intéressés à son malheureux sort. Ils étaient nombreux sans doute, mais il en est peu qu'il désigne par leurs noms.

Le citoyen d'Amandre, du Département du Jura, auquel il dédie cette « bagatelle », en hommage de profonde reconnaissance, mais qu'il n'ose pas encore nommer de son nom véritable, ne serait pas facile à identifier d'une façon sûre. Mais comme il célèbre en lui « le bienfaiteur de tant d'infortunés » qu'il a aidés

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 128.

<sup>2</sup> *Id.*

et soutenus « contre l'injustice et l'atrocité des hommes barbares », ce nom d'emprunt pourrait bien désigner le compatriote charitable qui avait soustrait Lezay aux griffes des Jacobins et l'avait fait partir pour la Suisse.

Sans citer les noms de ses hôtes, par discrétion et surtout par prudence, car il craindrait de les compromettre, il fait aussi un très bel éloge de l'hospitalité délicate qu'il a reçue dans les forges du Jura où l'état de sa santé l'a contraint de s'arrêter avant de franchir la frontière du pays qui allait l'abriter.

Mais l'homme envers lequel le cœur du vieux marquis déborde de reconnaissance, c'est M. Necker qui, à son entrée en Suisse, l'avait comblé de ses bontés. Dix ans auparavant l'ex-constituant Lezay l'avait connu à Versailles, ministre de Louis XVI, au faîte des honneurs. Mais il ne l'avait jamais revu depuis lors. Aussi ne put-il guère contenir son émotion quand, le lendemain de son arrivée à Nyon, on vint lui annoncer M. Necker. Très affaibli par le voyage, l'infortuné Lezay rassembla « ses forces mourantes » pour aller se jeter dans les bras de l'ex-ministre des finances. Entrevue émouvante pour tous deux, sans doute, mais particulièrement semble-t-il pour le tendre et débile marquis. « Retrouver, dit-il, un grand homme, quand on avait perdu toute espérance de le revoir... est un des moments suprêmes de la vie. Avec quelle plénitude j'en jouis ! Combien il me fut doux de voir que cet homme, auquel dans les circonstances diverses j'étais également resté attaché, ne m'avait point oublié ! »

Mais Necker ne se contenta pas de venir serrer dans ses bras le pauvre fugitif et de s'employer, conjointement avec le comte Adrien à lui procurer une tolérance du gouvernement helvétique. Toujours généreux et largement hospitalier, il invita Lezay et son fils à venir attendre à Coppet l'autorisation sollicitée.

« Le lendemain, raconte Lezay, nous partîmes pour Coppet. Le sentiment nous y conduisait, le sentiment nous y reçut. A notre arrivée, le visage de M. Necker, sur lequel se répandait la satisfaction la plus douce, semblait dire : voilà des gens faits pour m'aimer. La prévention, l'envie le suivent encore dans sa retraite : la philosophie, la religion bien davantage le mettent très au-dessus d'elles <sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 129.

Epuisé par les émotions de la veille et par la fatigue du court trajet de Nyon à Coppet, le pauvre marquis, arrivé chez son hôte, avait grand besoin de repos. On le conduisit dans un très bel appartement où il trouva un bon feu — c'était la fin d'octobre — « un excellent fauteuil, des livres, toutes les recherches de l'amitié attentive et tendre ». Et durant tout son séjour à Coppet, Necker ne cessa de l'entourer des plus touchantes prévenances.

« Pouvant me traîner à peine, poursuit Lezay, M. Necker ne permettait pas que j'allasse le chercher dans son appartement ; chaque matin, il venait dans le mien. Que de lumières il m'apportait ! que de souvenirs, trop souvent douloureux, nos entretiens nous retraçaient ! Après une excellente conversation, dont la simplicité était l'un des mérites, il me laissait attendre le dîner, avec des livres et davantage dans la méditation de tout ce que je voyais. »

Le marquis de Lezay-Marnézia nous donne aussi des détails fort intéressants sur le train de maison de M. Necker et sur la société qu'il recevait à Coppet, en cet automne 1799.

D'une fortune immense, il n'est resté à M. Necker que des débris. Ils lui suffisent pour entretenir une très-bonne maison, et pour porter aux infortunés de grands soulagements. Indépendamment de sa bienfaisance habituelle, il a joint des secours très considérables aux secours très abondans que la charitable Lausanne à versés parmi les déplorables victimes de la fureur française, les trop malheureux Valaisans<sup>1</sup>.

Ses domestiques très-anciens, sont presque tous au moins de son âge. D'anciens domestiques font la gloire du maître, et méritent eux-mêmes de l'estime et des éloges. Peut-être pourroit-on trouver qu'ils sont trop nombreux pour sa situation présente ; mais ce n'est pas pour lui qu'il les garde, c'est pour eux : d'ailleurs, il en est plusieurs de bien sacrés pour lui. Non, il ne devoit, il ne pouvoit pas se séparer de ceux qui étoient attachés au service de la plus tendre, de la plus vertueuse, de la plus excellente des femmes<sup>2</sup>.

M. Necker, quoique sans faste, fait très bonne chère ; le Lac lui fournit ses délicieux poissons, les montagnes leur gibier, les boucheries

<sup>1</sup> On sait dans quel état d'affreuse misère se trouva le Haut-Valais en 1799, après le massacre de Finges et les terribles campagnes des généraux Xaintrailles et Tureau, et quel magnifique élan de charité lui apporta des secours de tous les cantons voisins.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Suzanne Necker, née Curchod, était morte à Lausanne, le 15 mai 1794.

de la viande excellente, Coppet des fruits et des légumes en abondance, et un très bon cuisinier son talent.

La conversation ordinaire à sa table n'est point en traits, en débats d'esprit, en saillies ; c'est toujours une raison forte, douce et lumineuse qui en fait le caractère ; cependant, quelquefois Mde. de Staël l'anime davantage. Sa société n'est pas nombreuse, elle se borne à quelques personnes de Genève et du voisinage ; à M. Picot<sup>1</sup>, homme simple, vertueux, éclairé, Pasteur de l'église de Genève et membre très distingué de son Académie ; à son frère, M. de Gemani<sup>2</sup> ; à Mde. Necker<sup>3</sup>, femme de son neveu, fille du fameux Saussure, et, aussi digne qu'on peut l'être, des noms qu'elle réunit. Souvent il est seul<sup>4</sup>.

Cette vie tranquille et reposante de Coppet dont M<sup>me</sup> de Staël ne supportait qu'impatiemment la monotonie, était parfois interrompue par des visites tout à fait inattendues.

Après un de ces dîners, raconte Lezay, rentrés dans le salon, nous écutions tranquillement Mde. de Staël qui donnait une leçon de *forte-piano* à l'un de ses fils lorsqu'un Monsieur, dentiste gascon, petit, carré, vêtu d'une manière assez extraordinaire, introduisit le Directoire Cisalpin, auquel on ne songeait guère ; et, tout fier de l'avoir introduit, il l'annonça à peu près comme certains opérateurs annoncent leur baume<sup>5</sup>. Mde. de Staël, si accoutumée à tenir une maison, eut bientôt mis les Directeurs à leur aise. Ils s'exprimaient très bien en français. Ils causèrent avec beaucoup d'esprit et un grand intérêt. Le sujet de leur conversation, surtout dans les circonstances actuelles<sup>6</sup>, ne pouvait qu'en avoir beaucoup pour nous. Ils parlèrent du vainqueur de l'Italie, du héros de la France, et trouvèrent des oreilles très disposées à les entendre. Une femme, d'une taille majestueuse, d'une figure superbe, était avec eux. Il serait étrange qu'une Italienne ne fût pas musicienne. Mde de Staël la conduisit à un *forte-piano*, et ce furent les accents d'une voix céleste qu'elle accompagna.

La nuit se hâta à la fin d'octobre. Elle força le Directoire Cisalpin à retourner à Genève, l'anti-chambre de la France, où il paraît singulier qu'il s'arrête<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pierre Picot, 1746-1822, pasteur à Satigny, puis à Genève, et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie dès 1787.

<sup>2</sup> Sic. Louis Necker de Germagny, 1730-1804, professeur de mathématiques à l'Académie de Genève, puis banquier à Paris et à Marseille.

<sup>3</sup> Albertine-Adrienne Necker-de Saussure, 1766-1841, fille d'Horace-Bénédict de Saussure, et femme du botaniste Jacques Necker.

<sup>4</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 131.

<sup>5</sup> Ce dentiste a la réputation d'être très habile dans son art (note de Lezay).

<sup>6</sup> On était à la veille du 18 brumaire.

<sup>7</sup> Depuis son annexion à la France, le 15 avril 1798.

Mais le marquis de Lezay était particulièrement sensible au charme de la conversation de ses hôtes.

Peut-être jamais, écrit-il, société bornée à quatre personnes n'a-t-elle eu trois interlocuteurs d'un mérite égal à celui de M. Necker, de sa fille et de mon fils ; aussi n'ai-je jamais entendu de conversations pareilles à la leur ; elle produisit sur moi l'effet de la harpe de David, elle suspendait mes maux. Mme. de Staël, au suprême avantage de parfaitement parler, en joint un qui n'est pas très commun. Elle écoute<sup>1</sup>. J'insiste sur ce mérite qui n'est pas assez ordinaire, même parmi les Dames du Pays de Vaud.

Et il conclut enfin sur le chapitre de Necker :

Plus j'ai vu Mr. Necker de près, plus je l'ai admiré, estimé, aimé. Il m'a paru plus grand à Coppet qu'à Versailles... A force de simplicité, de générosité, de bonhomie, il se fait pardonner son génie, ses vertus et sa renommée<sup>2</sup>.

Ces quelques pages du « Voyage au Pays de Vaud » dans lesquelles Lezay nous peint la vie au château de Coppet sont sans doute celles qui ont conservé le plus d'intérêt, et le jugement porté par lui sur le Necker des dernières années, dont une infinie bonté était le trait dominant, paraît fort juste, en dépit de quelques outrances de langage.

Si, en partant de Coppet, notre marquis, tout pénétré d'admiration et de reconnaissance, éprouvait un grand regret d'avoir quitté ses hôtes, l'accueil très cordial qu'il reçut à Lausanne lui fut sans doute un grand réconfort. Aussi, sans nommer d'ailleurs aucune des familles qui l'avaient accueilli, Lezay termine-t-il son « Voyage » par un très bel éloge de la Société lausannoise qu'il avait connue.

Cette société n'était plus aussi nombreuse, ni aussi brillante en cette dernière année du siècle que durant les premières années de la Révolution. Presque tous les émigrés français et savoyards

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 132.

Ce jugement si favorable se trouve admirablement confirmé par celui de Benjamin Constant, qui écrivait à M<sup>me</sup> de Charrière, dans une lettre bien connue du 21 octobre 1794 : « M<sup>me</sup> de Staël a infiniment plus d'esprit dans la conversation intime que dans le monde ; elle sait parfaitement écouter, ce que ni vous ni moi ne pensions... » Cité par PH. GODET, *M<sup>me</sup> de Charrière et ses amis*, t. II, p. 160.

<sup>2</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 133.

avaient été refoulés en France, et la plupart des Genevois étaient rentrés chez eux. Lausanne avait vu partir tous ses étrangers. Mais pour être moins cosmopolite, la société lausannoise avait encore des ressources. C'était celle des Polier et des Montolieu, de Samuel de Constant et de ses filles Rosalie et Lisette, celle de leurs cousins de Mont-Choisi, les Cazenove d'Arlens, dont Lezay avait connu le frère Théophile de Cazenove<sup>1</sup>, dix ans auparavant au fond de la Pensylvanie, celle aussi de leur bonne « tante », M<sup>me</sup> de Charrière Bavois, des Saussure et des Chandieu, des Hardy-de Bons de Valency et des Huber demeurés à Beau-regard. Voici ce qu'en dit Lezay :

Traités avec beaucoup de considération et de bonté, mes enfants vivaient à Lausanne dans une excellente société. Il est peu de villes qui en aient une aussi bonne, il n'en est point qui en ait une meilleure

Et il ajoute en note :

La Société de Londres, celle de Paris, même dans ses plus beaux jours, ne valait pas celle de Lausanne ; non que Paris ne contînt des gens supérieurs et infiniment aimables, mais épars dans cette ville immense, ils étaient trop étrangers les uns aux autres ; l'intimité existait trop peu entre eux ; au lieu qu'à Lausanne, où l'amabilité est générale, la société n'est pour ainsi dire qu'une famille. La conversation n'y est point hâchée, heurtée, brisée, comme elle l'est nécessairement dans les très grandes villes ; celle du jour est la continuation de celle de la veille ; le même intérêt s'y soutient, s'y anime et s'y accroît<sup>2</sup>.

Le marquis de Lezay n'aurait guère pu pousser plus loin l'éloge. Les Lausannois de 1800 durent le boire avec délices, et nous-mêmes, sans prendre tous ces compliments trop au sérieux, et bien qu'ils s'adressent à un monde disparu depuis plus de cent ans, nous ne laissons pas d'en être flattés.

Et, pour finir, notre indulgent marquis porte sur la ville de Lausanne un jugement qui ne saurait nous déplaire et qui d'ailleurs ne manque pas de finesse :

L'étonnante, la savante Genève, qui a produit tant de personnages justement célèbres, appelle dans ses murs des admirateurs. Lausanne,

<sup>1</sup> Théophile de Cazenove, 1740-1811, officier au service de Hollande puis envoyé aux Etats-Unis par la Compagnie des Indes pour y négocier l'achat de vastes terrains, et, à son retour en France, secrétaire de Talleyrand.

<sup>2</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 136.

plus modeste, et peut-être aussi plus sage, appelle dans les siens des amis. Ses habitants, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont en harmonie avec les sites qui les environnent. Ces sites, les plus beaux de la terre, sont foulés par des hommes plus calmes, plus doux, plus aimables qu'énergiques. Ils goûtent en paix les délices des Champs-Elysées... Lausanne n'est ni Sparte, ni Athènes ; elle est mieux ; elle est elle-même... Au milieu de la foule d'étrangers qui viennent chercher auprès d'elle la douce tranquillité, elle conserve ses usages, son esprit et ses mœurs<sup>1</sup>.

Le marquis de Lezay-Marnésia, s'il revenait parmi nous, aurait quelque peine à reconnaître la Lausanne de son refuge, mais on peut penser qu'il trouverait les Lausannois moins changés.

Et peut-être, en félicitant Lausanne de n'être ni Sparte, ni Athènes, mais d'être elle-même, Lezay a-t-il légué à notre ville, en la quittant, le meilleur programme d'urbanisme, s'il est permis d'élargir l'acception de ce néologisme des architectes du XX<sup>e</sup> siècle.

A. ROULIN.

---

<sup>1</sup> LEZAY, *Plan de lecture...* p. 138.

---